

AVIS DE CONCOURS

Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière

NOR : SJS0840182V

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier de Longjumeau (Essonne), en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir deux postes de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière vacants dans les établissements suivants :

- centre hospitalier de Longjumeau : un poste ;
- centre hospitalier d'Orsay : un poste.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratifs. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, au directeur général du centre hospitalier de Longjumeau, direction des ressources humaines, bureau des concours, 159, rue du Président-François-Mitterrand, BP 125, 91161 Longjumeau Cedex 01, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.